

Réunion CE du 27 juillet 2017



Vos élus Force Ouvrière CE :

Agnès CAMPANELLA, Jean Daniel GARRIGUES, Dany KOSKAS, Sébastien MOULLET, Erika MOYSE, Marc-Antoine PEAN, Laurent NAEGELY, Many-Vong THAMMASAGNA, Sandrine TERRON

Votre représentante syndicale CE :

Marie-Angé FAY

Vos élus membres du Bureau du CE :

Agnès CAMPANELLA **Secrétaire**
Sandrine TERRON **Secrétaire adjointe**
Marc-Antoine PEAN **Trésorier**
Laurent NAEGELY **Vice-président de la commission ASC**

Ordre du Jour

Séance extraordinaire :

1. Marche générale de l'établissement

Information :

- 1.1. Plan de formation complément renforcement de l'indemnisation
- 1.2. Présentation de l'organisation des équipes en agence
- 1.3. Partenariat APEC - Pôle emploi
- 1.4. Point sur les primes dans le cadre de l'accord GPEC
- 1.5. MAP, Mon Assistant Personnel : présentation de l'outil
- 1.6. Point d'information sur les activités gérées en PACA qui concernent la Corse
- 1.7. Mise en œuvre NCAC - point d'information : formation, mise en place, version informatique
- 1.8. Informations sur l'enquête prise de RDV par les DE et employeurs via pole emploi.fr
- 1.9. Ressources humaines :
 - 1.9.1. Critères 2017 de la prime pour les agents de droit public

- 1.9.2. Tableau de bord RH mensuel et trimestriel
- 1.10. Tableau d'Activités et Budget Régional
- 1.10.1. Tableau de bord des résultats
- 1.10.2. Budget régional

2. Fonctionnement du Comité d'Etablissement

- 2.1. Vote sur devis formation AMARIS
- 2.2. Vote sur devis Cartes CE agents
- 2.3. Information sur les secrétaires administratives du CE
- 2.4. Information/consultation sur les projets de la commission ASC
- 2.5. Solde bancaire
- 2.6. Point budget ASC
- 2.7. Compte rendu des commissions du CE
- 2.8. Compte rendu du CCE

1. Marche générale de l'établissement

Information :

1.1. Plan de formation complément renforcement de l'indemnisation

Programmation de 6 nouveaux modules spécifiques livrables début mai pour les agents indemnisation expérimentés. 276 personnes concernées (**liste remontée via les managers**) soit 600 heures de formation. Formation déployée depuis juin 2017.

FO demande à la Direction les critères retenus pour identifier les conseillers Gestion Des Droits expérimentés.

La Direction répond qu'aucun critère n'est défini, tant au niveau coefficient qu'ancienneté. Même si dans la logique le coefficient est censé déterminer l'expertise.

1.2. Présentation de l'organisation des équipes en agence

L'objectif est de centrer le métier de conseil autour de cinq grands domaines d'activité en agence :

- l'accueil physique et téléphonique,
- indemnisation,
- le suivi des demandeurs d'emploi,
- l'accompagnement des demandeurs d'emploi, dont l'orientation spécialisée,
- la relation entreprise.

Parmi ces cinq domaines d'activité, seul l'accueil est de nature transverse.

Les quatre autres domaines d'activité sont quant à eux pris en charge par des agents dont c'est la dominante.

Néanmoins, les conseillers emploi en charge du suivi et de l'accompagnement doivent maîtriser les fondamentaux de l'indemnisation.

FO alerte que sur certains sites des ateliers sont mis en place en interne pour faire monter en compétence les conseillers placement afin qu'ils puissent répondre aux questions indemnisation et supprimer ainsi l'ARC indemnisation. Nous sommes bien loin de la gestion globale du compte et du premier niveau d'information indemnisation qui est censé être dispensé à l'accueil.

Les agents des sites concernés se retrouvent en grande difficulté pour répondre aux demandeurs d'emploi sur des questions complexes relatives à l'indemnisation (indus, blocage paiement...).

La Direction va se pencher sur ce sujet.

Dans ce cadre, les conseillers, qui ont une même activité, appartiennent à une même équipe pour bénéficier d'un management commun, à l'instar des conseillers dominante entreprise. Quand la taille de l'équipe le permet (10/12 personnes) les responsables d'équipe sont ainsi en charge d'une équipe « mono domaine » d'activité.

Des Directeurs de site ont pris la latitude de déployer des modèles d'organisation liés aux expérimentations en cours alors que leur agence n'est pas retenue pour les projets en question.

La Direction Régionale va alerter les Directions Territoriales.

1.3. Partenariat APEC - Pôle emploi

Signature de l'Accord Cadre National le 20 avril 2017 suivi de la signature de la Convention régionale le 12 juillet 2017 à la Préfecture de région à Marseille.

Une cible régionale de :

- 425 entrées effectives de demandeurs d'emploi de longue durée
- 380 entrées effectives de jeunes diplômés sur l'Apec pour l'année 2017 (prescription par Pôle Emploi).

La définition commune Pôle emploi/APEC de la population cadre est une personne qui recherche un emploi de cadre même si elle n'a jamais cotisée à une caisse cadre, dès lors qu'elle est en capacité d'occuper l'emploi qu'elle convoite :

- soit par les compétences qu'elle a pu acquérir de par son expérience,
- soit par son niveau d'étude, à minima un diplôme de niveau BAC+3.

1.4. Point sur les primes dans le cadre de l'accord GPEC

Concernant la prime de spécialisation (article 5.1)
245 agents sont éligibles, le versement se fera selon le calendrier suivant :

- sur la paie de juillet pour 228 agents privés
- sur la paie d'août pour 14 agents publics
- à leur retour de suspension pour 3 agents suspendus

Concernant la première partie de la prime de transition professionnelle (article 5.2)

27 agents sont en cours de transition professionnelle, 8 sont éligibles à la prime de spécialisation et donc non concernés pour la première partie de la prime de transition.

Le versement se fera selon le calendrier suivant :

- 2 en août
- 15 en septembre
- 2 en octobre

1.5. MAP, Mon Assistant Personnel : présentation de l'outil

Le projet est en place depuis le 19 juin 2017, c'est un outil à destination des conseillers en charge du suivi des demandeurs d'emploi.

Au niveau national 12 agences sont pilotes, LE CANET et NICE OUEST pour la région PACA.

L'outil est en co-construction avec les agences tests.

Il sera accessible via Aude depuis le nœud « Suivi du retour à l'emploi » ou depuis le bureau métier.

Il permet de visualiser la synthèse, le profil, le projet, les métiers recherchés et les actions.

Il regroupe l'ensemble de l'offre de service proposée que ce soit sur pôle-emploi.fr, l'emploi store, la bonne boîte, les prestations, les ateliers internes ...

Mon assistant personnel sera intégré au Système Informatique en janvier 2018 pour un déploiement dans le réseau en mars 2018.

D'ici 3 ans d'autres outils similaires seront mis en place pour, les conseillers indemnisation, à dominante entreprise et les managers.

FO interpelle la Direction sur le devenir du métier de conseiller placement avec la mise en place de cet outil qui permettra à terme l'autoprescription par les demandeurs de l'offre de service puisque l'outil sera accessible directement en ligne via mon espace personnel.

La Direction temporise et se limite à valoriser l'outil.

1.7. Mise en œuvre NCAC - point d'information : formation, mise en place, version informatique

La nouvelle convention d'assurance chômage 2017 est applicable pour partie au 01/11/2017 et pour la partie restante au 01/01/2018.

Au 01/11/2017 seront applicables les nouvelles dispositions suivantes :

- Affiliation en jours travaillés et indemnisation en jours calendaires
- Différé indemnisation 150 jours au lieu de 180
- Différé versement ARCE
- Passage de 40% à 20% pour l'appréciation du salaire anormalement élevé
- Modification des départs volontaires au fil de l'eau
- Nouvelle filière sénior
- Suppression annexe 4
- Contribution

Les évolutions seront portées par deux livraisons informatiques (2017SI3 du 23/10/2017 et 2017SI4 du 18/12/2017 qui précéderont donc la mise en œuvre afin d'éviter la mise en attente des dossiers.

Les agents concernés seront formés, en fonction de leur profil, avec des modalités pédagogiques différentes.

En amont du déploiement, une appropriation de 3 jours est organisée pour les formateurs occasionnels qui interviennent sur la gestion des droits.

- Pour le public GDD, RRA, Traitements centralisés, Experts Applicatifs et Réglementaires : formation de 2 jours en campus du 15/09 au 31/10/17
- Pour le public CDDE, CRE, Psychologue du travail, service à distance et REA : formation d'1 journée au poste de travail du 15/09 au 31/10/17, en agence fermée
- Pour le public CDE, et les fonctions support : formation d'1 journée prévue en 2018

Le plan de formation de la région PACA est ainsi complété afin d'intégrer un prévisionnel supplémentaire de 23 744 heures correspondant à un effectif de 2685 stagiaires.

1.8. Informations sur l'enquête prise de RDV par les DE et employeurs via pole emploi.fr

Il s'agit d'une enquête mise en place par la DG à destination des agences en vue d'une expérimentation sur la possibilité pour les demandeurs d'emploi et les entreprises de prendre ou modifier leurs rendez-vous avec leur conseiller directement depuis leur espace personnel.

FO dénonce la pratique et déplore l'absence de communication dans le réseau sur ce dispositif.

2.Fonctionnement du Comité d'Etablissement

2.1. Vote sur devis formation AMARIS

Formation sur le logiciel de gestion du CE à destination des secrétaires administratives du CE nouvellement embauchées.

POUR : FO - CGT - SNU – CFDT

CONTRE : CGC et SNAP

SUD ayant quitté la séance pas de vote

FO s'offusque de la position du SNAP et la CGC qui sont contre la formation des nouvelles secrétaires sans donner aucune explication.

2.2. Vote sur devis Cartes CE agents

Proposition de cartes à destination des agents permettant de justifier leur appartenance au Comité d'Etablissement de Pôle emploi PACA et leur permettre ainsi de bénéficier de réduction pour leurs vacances et loisirs.

POUR : FO - CGT - SNU – CFDT

CONTRE : CGC

ABSTENTION : SNAP

SUD ayant quitté la séance pas de vote

2.3.Information sur les secrétaires administratives du CE

Embauche de 4 secrétaires administratives par le CE.

2.4. Information/consultation sur les projets de la commission ASC

Voir Flash ASC